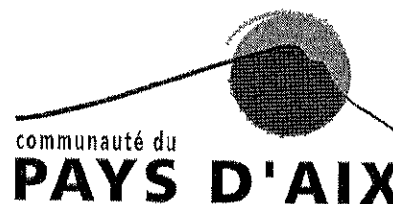




ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 FEVRIER 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B060

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Partenariat avec l'Agence Régionale Pour l'Environnement pour le développement des Agendas 21 dans les communes

Le 14 février 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 février 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

Excusé(s) :

BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Robert CHARDON donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 14 FEVRIER 2013

Rapporteur : Robert CHARDON

Co-rapporteurs : Guy BARRET

Jacques BUCKI

Thématique : Environnement, cadre de vie et développement durable

Objet : Partenariat avec l'Agence Régionale Pour l'Environnement pour le développement des Agendas 21 dans les communes

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il est proposé de reconduire le partenariat avec l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) pour l'aide à la mise en place d'Agendas 21 dans les communes du Pays d'Aix, à l'animation du réseau des communes intéressées à ces démarches et à la prise en compte de la Charte vers un Développement Durable à l'échelon communal. Dans ce cadre, l'ARPE sollicite une subvention de 25.000 €.

Exposé des motifs :

Depuis 4 ans, le partenariat entre la Communauté du Pays d'Aix et l'Agence Régionale Pour l'Environnement permet aux communes du territoire de bénéficier de retours d'expérience, d'outils et d'avis techniques pour les aider dans leurs choix et le portage de leur démarche de développement durable type Agenda 21.

1/ Appuis spécifiques auprès des communes du Pays d'Aix

Rappel : Etat d'avancement des démarches de développement durable des communes de la Communauté du Pays d'Aix :

	AGENDA 21 RECONNU au Plan National	AGENDA 21 FINALISE EN 2013	AGENDA 21 EN COURS	DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE
BOUC BEL AIR	X			
CABRIES				X
COUDOUX				X
FUVEAU			X	
LA ROQUE D'ANTHERON			X	
LAMBESC				X
LES PENNES MIRABEAU		X		
MEYRARGUES		X		
PERTUIS			X	
ROUSSET			X	
SIMIANE COLLONGUE		X		
ST CANNAT				X
ST ESTEVE				X
VENELLES		X		
VENTABREN				X
VITROLLES		X		

1.1 Aide aux communes candidates à la reconnaissance nationale

Pour 2013, il est prévu d'aider quatre communes à postuler à la reconnaissance nationale des Agendas 21 : Venelles, les Pennes Mirabeau, Vitrolles et Meyrargues.

1.2 Appuis des cinq collectivités lauréates de l'appel à candidature 2010-2011

Par ailleurs, quatre communes qui ont postulé à l'appel à projet régional en 2010-2011 et 2012 bénéficieront de l'accompagnement de l'ARPE : La Roque d'Anthéron, Rousset, Fuveau et Pertuis.

1.3 Accompagnement des communes engagées dans la réalisation de leur baromètre du Développement Durable (Agenda 21 simplifié)

Plusieurs communes ont souhaité engager la réalisation d'un Agenda 21 simplifié. Il leur est proposé des séminaires de travail élus/techniciens afin de compléter le baromètre du Développement Durable. Quatre communes sont engagées dans ce dispositif : Coudoux, Cabriès, Saint-Cannat et Ventabren auxquelles il faut ajouter Saint Estève Janson qui a souhaité mettre en œuvre cette démarche.

Ce dispositif d'appui comprend :

- Un état des lieux de la commune en matière de développement durable : réalisation d'une enquête précise auprès de ces communes sur l'intégration du développement durable dans ses politiques et ses activités,
- Une aide à l'élaboration d'un « projet local de développement durable » (Agenda 21 simplifié),
- Une aide à la mise en place de deux à trois actions phares sur l'un des sujets du développement durable (commande publique durable, bâtiments responsables, éco responsabilité de la collectivité, nature en ville ...).

2/ Démarches intercommunales, animations de réseau

2.1 Articulation Agenda 21/Charte vers un Développement Durable et Plan Climat de la Communauté du Pays d'Aix

La Charte vers un Développement Durable du Pays d'Aix a été signée par l'ensemble des 34 Maires du territoire.

Il est donc proposé de s'appuyer sur l'ARPE pour aider la Communauté du Pays d'Aix à proposer des outils aux communes afin qu'elles puissent décliner les objectifs de la Charte dans leurs politiques locales. Un même travail sera fait sur le Plan Climat approuvé au Conseil Communautaire du 14 décembre dernier.

A partir de ce travail, une valorisation des actions innovantes mises en place dans les communes en matière de développement durable sera produite dans le cadre du bilan de la Charte.

2.2 Aide à l'animation du réseau des correspondants (élus, techniciens) de l'Agenda 21.

Un réseau des référents Agenda 21 a été créé par la Communauté du Pays d'Aix pour lequel d'ARPE propose d'apporter son appui et son expertise. Des réunions d'échanges sont proposées à raison de 4-5 par an.

Les thèmes de réunions proposés pour l'année 2013 sont les suivants : Eco communication /Eco évènements, plans d'actions et pilotage de l'Agenda 21, restauration collective, plan climat, commande publique durable

2.3. Appui de la Communauté du Pays d'Aix pour la mise en place d'une commande publique durable

L'ARPE propose d'appuyer la Communauté du Pays d'Aix pour la mise en place d'une commande publique intégrant les critères du développement durable. Pour cela l'année 2013 serait consacrée à un audit des pratiques en cours au sein des services.

Pour l'ensemble de ces missions, il est proposé de reconduire le partenariat avec l'ARPE pour l'année 2013. La CPA est sollicitée à hauteur de **25.000 €**. Une convention de partenariat est jointe à ce rapport.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000€ » ;

VU l'avis de la Commission Environnement en date du 14 janvier 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention de 25.000 € à l'Agence Régionale Pour l'Environnement au titre de l'année 2013 pour son appui aux communes et à la Communauté du Pays d'Aix;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention entre la Communauté du Pays d'Aix et l'ARPE et toutes les pièces afférentes à ce dossier;
- **DECIDER** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au BP 2013 1D Section Fonctionnement au chapitre 65 imputation 832/6574.

CONVENTION de PARTENARIAT

Entre la CPA - Communauté du Pays d'Aix

et l'Agence Régionale Pour l'Environnement PACA

Entre,

Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Président,
agissant au nom et pour le compte de la Communauté du Pays d'Aix dont le siège est situé à
l'Hôtel de Boadès - 8 place Jeanne d'Arc - CS 40868 - 13626 AIX EN PROVENCE cedex 1 ci-après
désignée par les termes : Communauté du Pays d'Aix ou CPA, dûment habilitée à signer la
convention par délibération n°2013_B.....du Bureau communautaire du 14 février 2013,

D'une part,

et

Monsieur Christian DESPLATS, Président
Agissant au nom et pour le compte l'Agence Régionale Pour l'Environnement dont le siège est
situé au Parc de la Duranne - 240 rue Léon Foucault - BP 432.000 - 13591 AIX EN PROVENCE cedex
3 ci après désigné par les termes : ARPE

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Attribution de la subvention

La présente convention a pour objectif de définir les caractéristiques de l'opération, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée à l'ARPE.

Article 2 : Définition des objectifs de la convention

La Communauté du Pays d'Aix (CPA) développe depuis plusieurs années des politiques environnementales et de développement durable : Charte vers un Développement Durable, Plan Climat, Plan de Déplacement Urbain, Programme Local de l'Habitat....

Dans ce cadre, elle souhaite aider les communes de son territoire à développer leur politique locale en matière de développement durable afin qu'elles puissent notamment s'appuyer sur les orientations développées au niveau de l'agglomération dans les différentes politiques structurantes.

Dans le cadre de sa mission d'appui aux territoires dans leur politique de développement durable, l'ARPE propose à la CPA de mettre en place un dispositif spécifique d'appui aux collectivités du Pays d'Aix dans l'élaboration de démarches type Agenda 21.

Grâce à cet appui, les communes et la CPA bénéficieront d'une cellule consultative et d'un centre de ressources pour mener à bien leur démarche de développement durable de type Agenda 21.

Depuis 2009, 16 communes du Pays d'Aix ont pu être aidées dans le cadre de ce dispositif.

En 2013, l'ARPE souhaite poursuivre le travail afin d'appuyer les acteurs à monter en compétences et à s'articuler pour la mise en œuvre d'un projet global de territoire intégrant les principes du développement durable.

Cette initiative servira, au niveau régional, à conseiller d'autres territoires dans l'articulation des échelles territoriales pour la mise en œuvre d'un projet global de développement durable.

Article 3 : Caractéristiques du dispositif :

Pour 2013, l'appui de l'ARPE comprendra :

- Une aide aux communes qui sont en phase d'élaboration de leur Agenda 21 local
- La déclinaison de la Charte Développement Durable de la Communauté du Pays d'Aix
- L'animation du réseau des correspondants (élus, techniciens) de l'Agenda 21.

Article 4 : Engagement de l'ARPE

Le contenu de l'aide apportée par l'ARPE sera adapté à chaque contexte communal, à chaque phase du projet :

- *l'information et la sensibilisation des acteurs afin de favoriser la mobilisation*
- *une aide au cadrage et à la préfiguration de la démarche*
- *l'aide à la rédaction et/ou la validation des documents techniques*
- *le suivi de la démarche en participant aux comités techniques*
- *l'assistance concernant l'élaboration et l'animation de la concertation (identification des acteurs clefs, organisation)*
- *la mise en lien avec les partenaires institutionnels : services de la Région, Départements, DREAL, ADEME...*
- *une aide à l'identification et la préfiguration d'actions pilotes et une expertise concernant l'écoresponsabilité de l'administration*
- *la mise à disposition d'outils méthodologiques et de sensibilisation notamment élaborés par les Agences du Réseau des Agence Régionales Pour l'Environnement*
- *le soutien à la promotion et à la diffusion de la démarche,*
- *le soutien à l'articulation avec les autres démarches et politiques territoriales (PLU, SCOT, appels à projets, ...) et la cohérence avec les chartes de pays, de parcs ou les projets d'agglomération.*

L'appui de l'ARPE ne devra pas se substituer aux moyens et compétences internes et externes auxquels le candidat pourra recourir. L'ARPE travaillera donc en étroite collaboration avec le chef de projet au sein de la collectivité et le(s) prestataire(s) extérieur(s).

Article 5 : Montant de la subvention

La CPA décide d'attribuer une subvention d'un montant de **25.000 €** à l'ARPE pour la mise en œuvre de l' « Appui aux collectivités de la CPA dans leur démarche locale de développement durable ».

Article 6 : Modalités Financières :

Le versement de la subvention s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Un **acompte de 70%** sera versé après signature de la convention par les deux parties.
- Le **solde de 30%** sera versé sur présentation :
 - du bilan des opérations faisant l'objet de la présente convention (certifié par le Président). Ce bilan peut-être provisoire,
 - du budget de l'année N et du compte de résultat de l'année N-1 (signé par le Président et le Trésorier).

Le versement du solde doit être demandé durant l'année N, et ceci avant les opérations de clôture budgétaire de la CPA.

La CPA se réserve le droit, avant d'accorder le versement du solde, de demander une copie des factures afférentes dans la limite des dépenses réelles retracées dans le bilan de l'opération.

Le bilan définitif des opérations, ainsi que le compte de résultat de l'année N (signé par le Président et le Trésorier Payeur) devront être fournis au plus tard le 30 juin de l'exercice N+1.

La contribution financière sera créditée au compte communiqué lors de la demande de subvention, selon les procédures comptables en vigueur.

Article 7 : Durée de la Convention

La convention est signée pour une période de 1 an.

Article 8 : Avenant :

Toutes les modifications des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définies d'un commun accord entre les parties, feront l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis dans l'article 1.

Article 9 : Litiges

Les litiges qui pourraient survenir à l'occasion de l'application des termes de la présente convention particulière, seront de la compétence du Tribunal Administratif de MARSEILLE.

Article 10 : Résiliation

Chacune des parties se réserve la possibilité de dénoncer la présente convention si l'une des clauses précitées n'était pas respectée à l'issue d'un préavis de deux mois.

Fait à Aix en Provence, le
en 2 exemplaires

Pour la Communauté du Pays d'Aix
Le Président

Maryse JOISSAINS MASINI

Pour l'ARPE
Le Président

Christian DESPLATS

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	R à Réaliser au 31/12	
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	1 000,00				1 000,00
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et	1 000,00				1 000,00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS PRESTATIONS DE	132 000,00	163 504,73			-31 504,73
70088	Autres prestations de services	132 000,00	160 889,73			-28 889,73
7068	Autres redevances et droits		2 615,00			-2 615,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 783 438,00	3 072 993,14			710 444,86
74715	Autres subventions de l'état	126 899,00	132 887,97			-5 988,97
7472	Régions	1 862 625,00	1 862 625,00			
7473	Départements	422 544,00	434 213,00			-11 669,00
74750	Autres subventions et participations	16 000,00	25 000,00			-10 000,00
7477	Budget constitutionnel et fonds structurels	557 700,00	152 625,37			405 074,63
7478	Autres organismes	788 671,00	485 941,80			302 729,20
TOTAL-RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		3 916 438,00	3 238 497,87			677 940,13
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		14 543,00			-14 543,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de ge		570,00			-570,00
775	Produit des cessions d'immobilisation		2 473,00			-2 473,00
7780	Autres produits exceptionnels		11 500,00			-11 500,00
TOTAL DES RECETTES REELLES (a)+76+77+(78)		3 916 438,00	3 251 040,87			665 397,13
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE BUDGETS		3 648,15			-3 648,15
779	Différences sur réalisations (négatives) reprises		3 648,15			-3 648,15
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			3 648,15			-3 648,15
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE = Total des opérations réelles et ordre		3 916 438,00	3 254 689,02	0,00	0,00	661 748,98

Pour information	
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	909 607,16

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1

Chap/ Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	R à Réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	42 500,00	13 653,10		28 846,90
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences	42 500,00	13 653,10		28 846,90
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	62 626,22	18 963,24		33 662,98
2158	Autres	6 100,00	5 535,49		564,51
2182	Matériel de transport	20 000,00			20 000,00
2183	Matériel de bureau et d'informatique	15 226,22	10 492,06		4 734,16
2184	Mobilier	5 000,00	181,79		4 818,21
2188	Autres	6 300,00	2 753,90		3 546,10
Total des dépenses d'équipement		95 126,22	32 616,34		62 509,88
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		95 126,22	32 616,34		62 509,88
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		3 648,15		-3 648,15
	Charges transférées		3 648,15		-3 648,15
192	Rédérations préalables au 1/01/1997		3 648,15		-3 648,15
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			3 648,15		-3 648,15
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordre)		95 126,22	36 264,49	0,00	68 861,73
Pour information					
D 001 Déficit d'investissement reporté de N-1			0,00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	R à Réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Total des recettes d'équipement					
10	DOTATIONS, FOND DIVERS ET RÉSERVES	3 000,00	8 029,05		-5 029,05
10222	F.C.T.V.A.	3 000,00	8 029,05		-5 029,05
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (RECETTES)				
Total des recettes financières					
		3 000,00	8 029,05		-5 029,05
TOTAL DES RECETTES REELLES					
		3 000,00	8 029,05		-5 029,05
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (RECETTES)	11 445,00			
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	68 089,00	70 986,85		-6 876,85
21830	Matériel de bureau et matériel informatique	50 000,00	50 000,00		
21880	Autres immobilisations corporelles		6 121,15		-6 121,15
28031	Frais d'études	2 033,00			2 033,00
28035	Concessions et droits similaires, brevets, licences	9 830,00	11 358,71		-1 528,71
28158	Autres	3 217,00			3 217,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		1 960,24		-1 960,24
28184	Matériel		318,94		-318,94
28188	Autres		1 199,81		-1 199,81
TOTAL PRELEVEMENTS Provenant de la sect. de Fonct.					
		76 525,00	70 986,85		-6 876,85
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
		76 525,00	70 986,85		-6 876,85
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE					
L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordre)					
		76 525,00	70 986,85	0,00	-10 905,90
Pour information					
R 001 Excédent d'investissement reporté de N-1		506 728,33			

IV - ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN				A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION				

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Article	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		70 956,85	2 891 326,88	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		70 956,85	2 841 969,11	0,00	0,00
60612	Énergie - Électricité		7 657,30		
60622	Carburants		21 020,20		
60623	Alimentation		2 407,68		
60628	Autres fournitures non stockées		662,07		
60632	Fournitures de petit équipement		5 541,19		
60638	Vêtements de travail				
6064	Fournitures administratives		8 898,58		
611	Contrats de prestations de services avec des entre		214 494,52		
6132	Locations immobilières		189 327,76		
6136	Locations mobilières		34 149,36		
614	Charges locatives et de copropriété		39 628,99		
61551	Matériel roulant		1 399,86		
61555	Autres biens mobiliers				
6156	Maintenance		39 109,91		
616	Primes d'assurances		3 951,81		
617	Études et recherches				
6182	Documentation générale et technique		3 234,89		
6184	Versements à des organismes de formation		6 330,08		
6185	Frais de colloques et séminaires		1 032,02		
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs		627,65		
6231	Amorces et insertions		390,73		
6232	Fêtes et cérémonies				
6236	Catalogues et imprimés		42 216,56		
6238	Divers		1 728,32		
6251	Voyages et déplacements		1 608,71		
6256	Missions		12 358,89		
6257	Réceptions		4 381,43		
			14 706,99		
6262	Frais de télécommunications		17 840,59		
6261	Concours divers (cotisations...)		16 544,90		
6263	Frais de nettoyage des locaux		14 628,25		
6288	Autres		332,69		
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autr		10 632,00		
6218	Autre personnel extérieur		110 620,73		
6331	Versement de transport		16 242,00		
6332	Cotisations versées au FNAL		5 799,00		
6336	Cotisations au centre national et aux centres de g		20 520,47		
64111	Rémunération principale		655 124,05		
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité		28 542,90		

IV - ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN				A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION				

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Article	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation
64115	Autres indemnités		200 557,06		
64121	Rémunérations		532 061,57		
6451	Cotisations à l'URSSAF		306 000,00		
6453	Cotisations aux caisses de retraites		177 586,87		
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux		21 239,00		
6472	Prestations familiales directes		7 514,89		
6474	Versements aux autres œuvres sociales		101 546,37		
6476	Médecine du travail, pharmacie		2 604,45		
6486	Autres charges		600,00		
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	6 121,16			
6760	Autres charges exceptionnelles	50 000,00			
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	14 835,70			
68738	Autres organismes divers		10 251,40		
6874	Subventions de fonctionnement aux personnes de		16 128,00		
	Reste à réaliser-Report	0,00	49 359,75	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			
RECETTES		3 648,15	2 171 881,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		3 648,15	2 171 881,00	0,00	0,00
775	Différences sur réalisations (négatives) reportées	3 648,15			
7068	Autres redevances et droits *				
70689	Autres prestations de services				
74718	Autres subventions de l'Etat		7 500,00		
7472	Régions		1 862 026,00		
7473	Départements		287 213,00		
74758	Autres subventions et participations				
7477	Budget communautaire et fonds structurels				
7478	Autres organismes				
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de g		570,00		
775	Produits des cessions d'immobilisation		2 473,00		
7789	Autres produits exceptionnels		11 500,00		
	Reste à réaliser-Report	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	809 607,15			
SOLDE		842 296,46	-719 447,86	0,00	0,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES		3 648,15	3 471,51	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		3 648,15	3 471,51	0,00	0,00
192	Réalisations postérieures au 1/01/1997	3 648,15			
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences		568,10		
2158	Autres				
2183	Matériel de bureau et d'informatique		2 721,62		
2184	Mobilier		181,79		
2189	Autres				

IV - ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN				A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION				

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Article Article	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation
	Reste à réaliser-Report	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Résultat d'investissement reporté	0,00			
	RECETTES	78 865,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	78 865,00	0,00	0,00	0,00
21830	Matériel de bureau et matériel informatique	50 000,00			
21880	Autres immobilisations corporelles	6 121,15			
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences	11 358,71			
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 860,24			
28184	Mobilier	318,94			
28188	Autres	1 198,81			
10222	F.C.T.V.A.	0 039,08			
	Reste à réaliser-Report	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Résultat d'investissement reporté	806 728,35			
	SOLDE	882 084,08	8 471,81	0,00	0,00

IV - ANNEXES					IV
ELEMENTS DU BILAN					A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION					

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Article	Libellé	3	4	5	6
Article		Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille
FONCTIONNEMENT					
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité				
60622	Carburants				
60623	Alimentation				
60628	Autres fournitures non stockées				
60632	Fournitures de petit équipement				
60638	Vêtements de travail				
6064	Fournitures administratives				
611	Contrats de prestations de services avec des entre				
6132	Locations immobilières				
6135	Locations mobilières				
614	Charges locatives et de copropriété				
61551	Matériel roulant				
61558	Autres biens mobiliers				
6156	Maintenance				
616	Primes d'assurances				
617	Etudes et recherches				
6182	Documentation générale et technique				
6184	Versements à des organismes de formation				
6185	Frais de colloques et séminaires				
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs				
6231	Annonces et insertions				
6232	Fêtes et cérémonies				
6235	Catalogues et imprimés				
6238	Divers				
6251	Voyages et déplacements				
6255	Missions				
6257	Receptions				
6261	Frais d'affranchissement				
6262	Frais de télécommunications				
6281	Concours divers (cotisations...)				
6283	Frais de nettoyage des locaux				
6288	Autres				
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autr				
6218	Autre personnel extérieur				
6331	Versement de transport				
6332	Cotisations versées au FNAL				
6336	Cotisations au centre national et aux centres de g				
64111	Rémunération principale				
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité				

IV - ANNEXES					IV
ELEMENTS DU BILAN					A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION					

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Article Article	Libellé	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille
64118	Autres indemnités				
64131	Rémunérations				
6451	Cotisations à l'URSSAF				
6453	Cotisations aux caisses de retraites				
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux				
6472	Prestations familiales directes				
6474	Versements aux autres œuvres sociales				
6479	Médecine du travail, pharmacie				
6488	Autres charges				
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées				
6780	Autres charges exceptionnelles				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations				
68738	Autres organismes divers				
6874	Subventions de fonctionnement aux personnes de				
Reste à réaliser-Report		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
776	Différences sur réalisations (négatives) reprises				
7088	Autres redevances et droits *				
70888	Autres prestations de services				
74718	Autres subventions de l'Etat				
7472	Régions				
7473	Départements				
74758	Autres subventions et participations				
7477	Budget communautaire et fonds structurels				
7478	Autres organismes				
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gè				
775	Produits des cessions d'immobilisation				
7788	Autres produits exceptionnels				
Reste à réaliser-Report		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE		0,00	0,00	0,00	0,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
192	Réalisations postérieures au 1/01/1987				
205	Concessions et droits similaires, brevets, licence				
2158	Autres				
2183	Matériel de bureau et d'informatique				
2184	Mobilier				
2188	Autres				

IV - ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN				A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION				

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Article	Libellé	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille
	Reste à réaliser-Reports	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
21630	Matériel de bureau et matériel informatique				
21860	Autres immobilisations corporelles				
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences				
28183	Matériel de bureau et matériel informatique				
28184	Mobilier				
28188	Autres				
10222	F.C.T.V.A.				
	Reste à réaliser-Reports	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE		0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN				
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION				A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Article	Libellé	7	8	9	TOTAL
Article		Logement	Aménagement et services urbains environnement	Action économique	

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		0,00	373 593,00	191 032,21	3 527 511,82
Dépenses de l'exercice		0,00	280 202,77	101 567,21	3 302 765,84
60612	Énergie - Électricité				7 657,30
60622	Carburants				21 020,20
60623	Alimentation		130,82		2 630,60
60628	Autres fournitures non stockées		3 114,39		3 770,46
60632	Fournitures de petit équipement		1 724,00	221,32	7 487,31
60636	Vêtements de travail		519,89		519,89
6064	Fournitures administratives		45,72	153,11	10 097,41
611	Contrats de prestations de services avec des entre		151 184,77	10 078,34	376 767,63
6132	Locations immobilières		1 063,60		200 301,25
6135	Locations mobilières			562,12	34 711,48
614	Charges locatives et de copropriété				39 028,99
61551	Matériel roulant				1 399,96
61558	Autres biens mobiliers		10 763,20		10 763,20
6156	Maintenance		9 844,56	2 269,83	51 224,30
616	Primes d'assurances				3 951,81
617	Études et recherches		18 538,00		18 538,00
6182	Documentation générale et technique		2 925,77		6 160,46
6184	Versements à des organismes de formation		11 862,71	3 431,20	20 023,90
6186	Frais de colloques et séminaires		8 248,51		9 280,83
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs				627,55
6231	Annonces et insertions				330,73
6232	Fêtes et cérémonies		1 040,16		1 040,16
6236	Catalogues et imprimés			769,34	42 935,92
6237	Divers				1 726,32
6251	Voyages et déplacements		14 873,47	381,03	16 663,21
6266	Missions		20 734,87	437,73	33 631,29
6267	Réceptions		11 156,42	994,48	16 631,33
6268	Frais de télécommunications		4 124,01	2 281,33	20 120,82
6281	Concours divers (cotisations...)		1 733,00		18 277,90
6283	Frais de nettoyage des locaux			1 230,90	15 869,16
6288	Autres				332,99
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autr				10 632,00
6218	Autre personnel extérieur				110 629,73
6331	Versement de transport			1 415,00	17 657,00
6332	Cotisations versées au FNAL			506,00	6 304,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de g			1 819,33	22 338,00
64111	Rémunération principale			50 262,40	606 387,08
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité			2 531,21	31 174,20

IV - ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN				A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION				

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Article	Libellé	7	8	9	TOTAL
Article		Logement	Aménagement et services urbains environnement	Action économique	
64116	Autres indemnités			12 844,72	213 201,77
64131	Rémunérations			48 036,40	580 097,97
6451	Cotisations à l'URSSAF			26 356,00	332 356,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites			15 384,69	192 973,56
6456	Cotisations aux autres organismes sociaux			1 749,00	22 988,00
6472	Prestations familiales directes			261,48	7 760,17
6474	Versements aux autres œuvres sociales			5 791,03	107 337,46
6475	Médecine du travail, pharmacie				2 604,45
6486	Autres charges				600,00
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées				6 121,15
6780	Autres charges exceptionnelles				50 000,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations				14 635,70
68736	Autres organismes divers				10 251,40
6874	Subventions de fonctionnement aux personnes de		18 091,20		34 219,20
	Reste à réaliser-Reports	0,00	85 311,13	75,00	134 745,93
002	Résultat de fonctionnement reporté				0,00
	RECETTES	0,00	1 076 544,87	2 815,00	3 254 689,02
	Recettes de l'exercice	0,00	1 076 544,87	2 815,00	3 254 689,02
776	Différences sur réalisations (négatives) reprises				3 648,16
7069	Autres redevances et droits *			2 815,00	2 815,00
70688	Autres prestations de services		160 889,73		160 889,73
74718	Autres subventions de l'Etat		125 087,97		132 587,67
7472	Régions				1 862 625,00
7473	Départements		147 000,00		434 213,00
74758	Autres subventions et participations		25 000,00		25 000,00
7477	Budget communautaire et fonds structurels		152 625,37		152 625,37
7478	Autres organismes		465 941,80		465 941,80
7719	Autres produits exceptionnels sur opérations de g				870,00
775	Produits des cessions d'immobilisation				2 473,00
7788	Autres produits exceptionnels				11 500,00
	Reste à réaliser-Reports	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté				909 607,16
	SOLDE	0,00	762 950,97	-169 017,21	636 734,36

INVESTISSEMENT

DEPENSES		0,00	21 028,61	8 116,22	38 264,49
Dépenses de l'exercice		0,00	21 028,61	8 116,22	38 264,49
192	Réalisations postérieures au 1/01/1997				3 648,15
205	Concessions et droits similaires, brevets, licence		10 285,00	2 800,00	13 653,10
2158	Autres		5 535,49		5 535,49
2183	Matériel de bureau et d'informatique		2 454,22	5 316,22	10 432,06
2184	Mobilier				181,79

IV - ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN				A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION				

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Article Article	Libellés	7 Logement	8 Aménagement et services urbains environnement	9 Action économique	TOTAL
2188	Autres		2 753,90		2 753,90
	Reste à réaliser-Reports	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Résultat d'investissement reporté				0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	78 985,90
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	78 985,90
21830	Matériel de bureau et matériel informatique				50 000,00
21880	Autres immobilisations corporelles				6 121,15
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licence				11 358,71
28183	Matériel de bureau et matériel informatique				1 960,24
28184	Mobilier				316,94
28188	Autres				1 190,51
10222	F.C.T.V.A.				8 029,05
	Reste à réaliser-Reports	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Résultat d'investissement reporté				506 726,33
SOLDE		0,00	-21 028,61	-8 116,22	549 447,74

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
------------------------	---	---	--	---	-------------------------	-------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Don : TEMPS NON COMPLET
SECTEUR ADMINISTRATIF				
ATTACHE	A	1		
ATTACHE PRINCIPAL	A	1	1	
REDACTEUR	B	2	2	
REDACTEUR CHEF	B	1	1	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1E CLASSE	C	2	2	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	C	1	1	
ADJOINT ADMINISTRATIF 1E CLASSE	C	1	1	
ADJOINT ADMINISTRATIF 2E CLASSE	C	4	4	
TOTAL		13	12	0
SECTEUR TECHNIQUE				
INGENIEUR PRINCIPAL	A	5	4	
INGENIEUR	A	2	2	
TECHNICIEN	B	1	1	
TECHNICIEN PRINCIPAL 1E CLASSE	B	3	3	
TECHNICIEN PRINCIPAL 2E CLASSE	B	1	1	
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1	1	
ADJOINT TECHNIQUE 1E CLASSE	C	1	1	
ADJOINT TECHNIQUE 2E CLASSE	C	3	3	
TOTAL		17	16	0
SECTEUR CULTUREL				
ASSISTANT DE CONSERVATION DE 2EME CLASSE	B	1	1	
TOTAL		1	1	0
SECTEUR MEDICO-SOCIAL				
CADRE DE SANTE TERRITORIAL	A	1	1	
TOTAL		1	1	0
TOTAL GENERAL		32	30	0

(1) les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1996

(2) Catégories : A, B ou C

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEG. (1)	SECT. (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT (4)
CHARGE DE MISSION	A	ADM	542	Art 3 al 5 / MCo
CHARGE DE MISSION	A	ADM	588	A : CDI / MLa
CHARGE DE MISSION	A	ADM	582	A : CDI / GFI
CHARGE DE MISSION	A	ADM	650	A : CDI / CMi
COORDINATEUR	A	ADM	625	A : CDI / AMi
ADJOINT AU DIRECTEUR	A	TECH	700	A : CDI / SHa
CHARGE DE MISSION	A	TECH	430	Art 3 al 5 / AHe
CHARGE DE MISSION	A	TECH	458	Art 3 al 5 / NWe
CHARGE DE MISSION	A	TECH	621	A : CDI / JMPI
CHARGE DE MISSION	A	TECH	430	Art 3 al 5 / ARu
CHARGE DE MISSION	A	TECH	540	Art 3 al 5 / GMa
CHARGE DE MISSION	A	TECH	458	Art 3 al 5 / FPe
CHARGE DE MISSION	A	TECH	588	A : CDI / SGa
CHARGE DE MISSION	A	TECH	430	Art 3 al 5 / CDr
CHARGE DE MISSION	A	TECH	458	Art 3 al 5 / SBa
CHARGE DE MISSION	A	TECH	588	A : CDI / VBa
COORDINATEUR	A	TECH	540	Art 3 al 5 / TFe

(1) CATEGORIES : A, B, C

(2) SECTEUR :

ADM Administratif (dont emplois de l'art. 47 loi du 26/1/84)
 FIN Financier
 TECHN Technique et informatique (dont emplois de l'art. 47 loi du 26/1/84)
 URB Urbanisme (dont aménagement urbain)
 ENV Environnement (dont espaces verts et aménagement)
 COM Communication
 S Social (dont aide sociale)
 MS Médico-social
 MT Médico-technique (dont laboratoires)
 SP Sportif
 CULT Culturel (dont enseignement)
 ANIM Animation
 RS Restauration scolaire
 ENT Entretien
 CAB Collaborateurs de cabinet (art. 110 de la loi du 26/1/84)

(3) REMUNERATION :

Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26/1/1984 modifiée)

3-1 : 1er alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...), ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi

3-2 : article 3, 2ème alinéa : besoin saisonnier ou occasionnel

3-3 : article 3, 4ème alinéa : emplois permanents à temps non complets (-31h30) dans les communes de >2000 Habitants

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47

110 : article 110

A : autres (préciser)

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES

Pour

Contre

abstentions

Date de convocation :

Présenté par le Président,

A Aix en Provence

Christian DESPLATS

Délibéré par le comité syndical

A Aix en Provence

Les membres du comité syndical réunis,

Carité exécutoire par le Président compte tenu de la transmission en préfecture
et de la publication

A Aix en Provence

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Partenariat avec l'Agence Régionale Pour l'Environnement pour le développement des Agendas 21 dans les communes

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



15 FEV. 2013